



## Clause notaire moisissure

-----  
Par Valeriehkd

Bonjour

Nous avons signé un compromis de vente pour acheter un appartement. Lors d'une visite après le compromis pour prendre des mesures dans l'appartement nous avons découvert un mur recouvert de moisissures dans le cellier. Ces moisissures n'étaient pas visibles lors de nos visites précédentes car cachées par la machine à laver et d'autres objets sur les étagères. Sommes nous en droit de demander quelque chose comme une clause pour un dédommagement des réparations à faire lors de la signature chez le notaire ou demander aux propriétaires de faire le nécessaire pour "remettre à neuf" le mur?

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le vendeur doit déjà faire une déclaration de sinistre à son assureur et une recherche de fuite ou d'infiltrations.

Si c'est un sinistre ancien, il ne doit plus avoir d'humidité dans le mur.

Si c'est un manque d'aération, il faudra comprendre pourquoi.

Dans tous les cas, la seule présence de moisissure ne vous donne pas forcément possibilité de renégocier le compromis.

Demandez conseil à VOTRE notaire.

-----  
Par ESP

Bonjour

Avant le notaire, vous devriez contacter l'agence ou le vendeur.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Il n'y a rien d'étonnant ni d'anormal à ce que de la moisissure se soit accumulée dans un cellier, probablement non chauffé, sur un mur devant lequel une machine à laver et divers objets avaient empêché l'air de circuler. Les moisissures se nettoient très bien avec de l'eau de javel.

-----  
Par Valeriehkd

Merci pour vos réponses. Je pense en effet que c'est dû à un manque d'aération. J'en parlerai aux propriétaires. Merci encore!